



COMMUNE DE SOYHIÈRES



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-00188-O

Requérant(s)	Office fédérale de la douane et de la sécurité des frontières OFDF, Taubenstrasse 16, 3003 Bern
Auteur du projet	Ristemi Djukser, Bollstrasse 61, 3076 Worb
Description du projet	Mise en place d'une armoire technique neuve, fondation comprise, pour les installations de télécommunication de Polycor, avec raccordement aux câblages des armoires techniques existantes.
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1103
Lieu-dit, adresse	Côte des Planches, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	Hors zone à bâtir, Zone de sport et loisirs
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Dérogation 24 LAT, Dérogation LFor
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	21.08.2026
Échéance de la publication	21.09.2026

Ouvrage

Identique que sur le projet

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarter des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 12 août 2026

